



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 0 782 831 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
31.05.2000 Bulletin 2000/22

(51) Int Cl.7: **A47F 1/12**

(21) Numéro de dépôt: **96402919.3**

(22) Date de dépôt: **30.12.1996**

(54) **Dispositif de distribution de produits en rangées accrochées sur le panneau de fond d'un meuble présentoir**

An der Rückwand eines Ausstellungsmöbels eingehängte Abgabevorrichtung für aufgereihete Produkte

Dispensing means containing products in a row and fixed to the back panel of a display cabinet

(84) Etats contractants désignés:
CH DE ES FR GB LI NL

• **Lestelle, Didier**
75007 Paris (FR)

(30) Priorité: **05.01.1996 FR 9600063**

(74) Mandataire: **Laget, Jean-Loup**
Cabinet Loyer,
78, avenue Raymond Poincaré
75116 Paris (FR)

(43) Date de publication de la demande:
09.07.1997 Bulletin 1997/28

(73) Titulaire: **DIFFUSION INTERNATIONALE**
D'ARTICLES MANUFACTURES DIAM
78130 Les Mureaux (FR)

(56) Documents cités:
EP-A- 0 038 032 **EP-A- 0 336 696**
DE-U- 9 403 146 **US-A- 4 923 070**

(72) Inventeurs:
• **Poullain, Yvon**
75007 Paris (FR)

EP 0 782 831 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] L'invention concerne la présentation de biens de consommation courante dans des meubles dit linéaires que l'on trouve dans les magasins de distribution.

[0002] Un mode de présentation très répandu pour les produits les plus divers de faibles dimensions (cosmétiques, colles, articles de papeterie, piles électriques, petite quincaillerie, etc...) est constitué par une carte support sur laquelle le produit est maintenu par une feuille de matière plastique transparent, communément appelée blister.

[0003] La carte comporte une perforation supérieure pour être enfilée sur les tringles de support accrochées sur panneau de fond du meuble présentoir.

[0004] Ce mode de présentation a pour avantages de montrer le produit au consommateur et de constituer un support informatif important. Cependant, la mise en place sur les tringles de support est relativement incommode et laisse les produits flotter de sorte qu'ils sont rarement présentés correctement en rangées bien alignées. De plus lorsque les différentes rangées de produits sont serrées, la manoeuvre de mise en place ou de dégagement entraîne fréquemment des désordres dans les rangées adjacentes et des chutes indésirées de produits. Enfin, lorsqu'une rangée de produits se vident, les rangées adjacentes rendent difficiles la visualisation des produits restant au fond de la rangée sans que l'acheteur potentiel ne saisisse le produit pour l'amener vers la face avant du meuble.

[0005] Un dispositif selon le préambule de la revendication indépendante est connu du document DE-U-94 03 146.

[0006] L'invention vise à procurer un dispositif de distribution pour produits destinés à être disposé en rangées individuelles accrochées sur le e panneau de fond d'un meuble de magasin qui procure les avantages précités de la présentation sous blister sans en avoir les inconvénients.

[0007] Selon l'invention le dispositif de distribution est caractérisé en ce qu'il est constitué d'un boîtier rigide muni de moyens d'accrochage coopérant avec les moyens d'accrochage prévus sur le panneau de fond du meuble, d'un tiroir susceptible de coulisser par rapport au boîtier à travers la face avant de ce boîtier, le fond du boîtier et du tiroir étant munis d'une fente longitudinale de guidage par un poussoir à lame à ressort porté par le tiroir, des moyens étant prévus pour immobiliser en service le tiroir par rapport au boîtier, le tiroir faisant saillie dans cette position de service par rapport au boîtier, sur une distance correspondant à la profondeur d'un produit de la rangée contenue dans le tiroir.

[0008] Grâce à cet agencement, on obtient un dispositif modulaire simple, rigidement verrouillé sur le meuble présentoir qui assure une présentation faciale des produits qu'il contient et une homogénéité du plan antérieur de toutes les rangées de produits portée par un même meuble et qui soit très simple et facile à monter,

démonter, remplir et vider.

[0009] Les revendications dépendantes spécifient des modifications du dispositif selon la revendication indépendante.

5 **[0010]** D'autres caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront de la description ci-après d'un exemple non limitatif de réalisation de l'invention en référence aux dessins annexés sur lesquels :

10 la figure 1 est une vue en perspective arrière éclatée des éléments constitutifs d'un boîtier conforme à l'invention ;

15 la figure 2 est une vue en perspective arrière illustrant le montage du tiroir dans le boîtier de la figure 1 ;

la figure 3 est une vue en perspective arrière du tiroir vide monté dans le boîtier ;

20 la figure 4 est une vue en perspective avant illustrant le montage d'un tiroir sur les nervures d'accrochage d'un meuble présentoir ;

25 la figure 5 est une vue analogue à la figure 4 illustrant le remplissage du tiroir.

30 Les figures 6a, 6b et 6c sont des vues schématiques illustrant le montage du boîtier, le remplissage du tiroir et son verrouillage en position d'utilisation.

[0011] Sur la figure 1, on voit le boîtier 1 de forme générale parallélépipédique rectangle comportant un fond 2, une face arrière 3, une face avant 4 et deux faces latérales 5, 6 définissant un volume de réception pour un tiroir qui sera décrit plus loin.

[0012] Le fond 2 comporte une fente médiane 7 qui s'étend jusqu'à la face avant 4 ; près de la face arrière 3, la fente 7 est élargie pour constituer une ouverture 8 de passage du pied de guidage du poussoir coulissant qui sera décrit plus loin.

[0013] La face arrière 3 comporte deux lignes de perforations 9 pour l'engagement des crochets de fixation 10 des réglettes 11 de montage destinées à coopérer avec les nervures d'accrochage du panneau de fond du meuble présentoir (figures 4, 5 et 6).

[0014] Cette disposition permet de régler l'écartement des réglettes 11 en fonction du pas des rainures.

[0015] Entre le bas de la face arrière 3 et le bord arrière du fond 2 est ménagée une fente 12 destinée à permettre le passage du fond du tiroir (figures 3 et 6c).

[0016] Les faces latérales 5 et 6 du boîtier 1 comportent près de la face avant des butées 13 coopérant avec les butées arrière du tiroir pour limiter la sortie de celui-ci hors du boîtier.

[0017] En avant de ces butées 13, les faces latérales 4, 6 comportent des gorges verticales 14 pour le montage de la face avant 4.

[0018] La face avant est une simple plaque dont la hauteur est supérieure à celle des faces latérales 5 et 6 et qui comporte en partie basse une ouverture 15 au gabarit du tiroir et des produits à délivrer. La partie pleine 16 au-dessus de l'ouverture 15 constitue un support d'information important sur le produit contenu dans le boîtier.

[0019] En partie avant, le fond 2 comporte deux lignes de perforation 17 pour les crochets de fixation 18 d'une plaque prolongatrice rapportée 19 munie d'une fente médiane 7' concordant avec la fente 7 et un trou 20 pour l'encliquetage du tiroir.

[0020] Avantagement, comme représenté sur les variantes de réalisation de la figure 1 la plaque 19 peut comporter un support 21 pour une étiquette informative ou un produit test 22, ou un distributeur de prospectus 23.

[0021] Sur la figure 2 on a représenté le tiroir 24 en cours d'assemblage avec le boîtier 1.

[0022] Le tiroir 24 est un conteneur en forme de parallélépipède rectangle de largeur inférieure à celle du boîtier 1 ouvert à son extrémité arrière et dont le fond est muni d'une fente 25 symétrique de la fente 7, 7' du boîtier 1.

[0023] L'extrémité arrière des faces latérales du tiroir comportent des ailes 26 qui ont pour double fonction de guider latéralement le tiroir dans son mouvement de coulissement dans le boîtier 1 et de coopérer avec les butées 13 dudit boîtier pour empêcher de le tirer hors du boîtier.

[0024] Le fond du tiroir 24 se prolonge vers l'arrière au-delà des ailes 26 sous forme de deux pattes 27 destinées à traverser la fente 12 du boîtier 1 (figure 3) pour verrouiller l'ensemble sur le panneau de fond du meuble présentoir (figure 6c).

[0025] A l'extrémité avant du tiroir 24, est fixée l'extrémité libre de la barre à ressort d'un poussoir automatique 28 formant coulisseau dont la base présente un pied 29 traversant l'ouverture 8 du boîtier 1 pour assurer l'assemblage du tiroir dans le boîtier.

[0026] La longueur du tiroir 24 est telle qu'il dépasse en position de service au-delà de la face avant 4 du boîtier 1 sur une distance concordant avec le gabarit du produit à distribuer.

[0027] Sous son fond, le tiroir 1 comporte un pion d'encliquetage 30 (figures 6a à 6c) destiné à coopérer avec le trou 20 du support 19 pour immobiliser le tiroir 24 en position de service lorsque celui-ci est rempli de produits 31.

[0028] Ainsi, en service les produits sont amenés automatiquement en position avant par le poussoir 28 sans que l'utilisateur ait à manipuler le tiroir 24 ou le boîtier 1.

[0029] Celui-ci étant fermement verrouillé sur le panneau de fond du meuble par la combinaison des réglettes 11 et des pattes 27, sont désengagement accidentel n'est pas à craindre.

[0030] Pour remplir le tiroir 24, il suffit de dégager le

pion 30 de l'ouverture 20 et de le tirer d'une seule main.

[0031] En tirant le tiroir, on peut également facilement enlever l'ensemble boîtier 1 tiroir 24 pour le positionner différemment dans le meuble présentoir, comme illustré sur les figures 6a à 6c.

[0032] L'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit ci-dessus. Elle peut être mise en oeuvre avec de nombreuses variantes par exemple :

- 10 - le boîtier 1 peut être complètement fermé et sa face avant avec son ouverture de passage 15 peut être fixe,
- les réglettes d'accrochage 11 peuvent être fixes,
- 15 - le support 19 peut être intégré au fond du boîtier,
- la fente médiane 25 du tiroir 24 peut comporter comme la fente 7 du boîtier 1 une ouverture 8 pour le passage du pied du coulisseau 28,
- l'extrémité libre de la lame à ressort du coulisseau 28 peut comporter un trou pour venir s'engager sur le pion 30 par une fente pratiquée dans le fond du tiroir 1 en avant de la fente 25.
- 25

Revendications

- 30 1. Dispositif de distribution de produits destinés à être disposés en rangées individuelles accrochées sur le panneau de fond d'un meuble de magasin le dispositif étant constitué d'un boîtier rigide (1) muni de moyens d'accrochage (11) coopérant avec les moyens d'accrochage prévus sur le panneau de fond du meuble, caractérisé en ce que le dispositif est constitué d'un tiroir (24) susceptible de coulisser par rapport au boîtier à travers la face avant (4) de ce boîtier, le fond du boîtier (1) et du tiroir (24) étant munis d'une fente longitudinale (7,7', 25) de guidage par un poussoir à lame à ressort (28) porté par le tiroir, des moyens (20, 30) étant prévus pour immobiliser en service le tiroir par rapport au boîtier, le tiroir faisant saillie dans cette position de service par rapport au boîtier, sur une distance correspondant à la profondeur d'un produit (31) de la rangée contenue dans le tiroir.
- 35
- 40 2. Dispositif selon la revendication 1, caractérisé en ce que le fond (2) du boîtier (1) se prolonge au-delà de sa face avant (4) et comporte un trou (20) dans lequel vient encliqueter un pion (30) d'arrêt porté par le plancher du tiroir (24).
- 45
- 50 3. Dispositif selon la revendication 2, caractérisé en ce que l'extrémité libre de la lame à ressort (28) est engagée sur le pion d'arrêt (30).
- 55

4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le boîtier (1) comporte une face arrière (3) comportant une fente (12) pour le passage de l'extrémité arrière (27) du plancher du tiroir (24) qui assure le verrouillage de l'ensemble boîtier-tiroir sur le meuble présentoir, lorsque le tiroir est immobilisé en position de service dans le boîtier.
5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le boîtier (1) et le tiroir (24) comportent des moyens de butée (13, 26) de sortie du tiroir par rapport au boîtier.
6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que la face avant (4) du boîtier est amovible.
7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 2 à 6, caractérisé en ce que la partie avant du fond du boîtier portant le trou (20) d'encliquetage du pion d'arrêt est une pièce séparée (19) rapportée sur le fond du boîtier.

Patentansprüche

1. Vorrichtung zur Abgabe von Produkten, die in einzelnen Behältern in Reihe angeordnet werden sollen, welche an der Rückwand eines Ladenmöbels eingehängt sind, wobei die Vorrichtung aus einem steifen Gehäuse (1) besteht, das mit Einhängmitteln (11) versehen ist, die mit den an der Rückwand des Möbels vorgesehenen Einhängmitteln zusammenwirken, **dadurch gekennzeichnet**, daß die Vorrichtung aus einer Schublade (24) besteht, die relativ zum Gehäuse durch die Vorderseite (4) dieses Gehäuses hindurchgleiten kann, wobei der Boden des Gehäuses (1) und der der Schublade (24) mit einem Längsschlitz (7, 7', 25) zur Führung mittels einer mit einem Federblatt ausgestatteten, von der Schublade getragenen Druckvorrichtung (28) versehen sind und Mittel (20, 30) vorgesehen sind, um bei einer Betätigung die Schublade relativ zum Gehäuse zu verriegeln, wobei die Schublade in dieser Betätigungsstellung relativ zum Gehäuse um einen Abstand vorsteht, welcher der Tiefe eines Produktes (31) der in der Schublade enthaltenen Reihe entspricht.
2. Vorrichtung nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der Boden (2) des Gehäuses (1) über seine vordere Fläche (4) hinaus verlängert ist und eine Öffnung (20) aufweist, in die ein vorn Boden der Schublade (24) getragenes Arretierstück (30) einrastet.
3. Vorrichtung nach Anspruch 2, dadurch gekenn-

zeichnet, daß das freie Ende des Federblattes (28) in Eingriff mit dem Arretierstück (30) steht.

4. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 1 bis 3, dadurch gekennzeichnet, daß das Gehäuse (1) eine hintere Fläche (3) mit einem Schlitz (12) zum Durchführen des hinteren Endes (27) des Bodens der Schublade (24) aufweist, der die Verriegelung der Einheit aus Gehäuse und Schublade auf dem Ausstellungsmöbel sicherstellt, wenn die Schublade in ihrer Betriebsstellung in dem Gehäuse fixiert ist.
5. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 1 bis 4, dadurch gekennzeichnet, daß das Gehäuse (1) und die Schublade (24) Anschlagmittel (13, 26) für das Herausziehen der Schublade relativ zum Gehäuse umfassen.
6. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 1 bis 5, dadurch gekennzeichnet, daß die vordere Fläche (4) des Gehäuses abnehmbar ist.
7. Vorrichtung nach einem der Ansprüche 2 bis 6, dadurch gekennzeichnet, daß der vordere Teil des Gehäusebodens, der die Öffnung (20) zum Einrasten des Arretierstückes aufweist, ein getrenntes, an den Boden des Gehäuses angesetztes Teil (19) ist.

Claims

1. Device for delivering products intended to be arranged in individual rows hooked onto the back panel of a piece of shop furniture, the device consisting of a rigid casing (1) equipped with hook means (11) cooperating with the hook-engaging means provided on the back panel of the piece of furniture, characterized in that the device consists of a drawer (24) capable of sliding relative to the casing through the front face (4) of this casing, the bottom of the casing (1) and of the drawer (24) being provided with a longitudinal slot (7, 7', 25) for guidance by a pusher with spring strip (28) carried by the drawer, means (20, 30) being provided for immobilizing the drawer, when in service, relative to the casing, the drawer in this service position projecting relative to the casing by a distance corresponding to the depth of a product (31) of the row contained in the drawer.
2. Device according to Claim 1, characterized in that the bottom (2) of the casing (1) extends beyond its front face (4) and contains a hole (20) in which there catches an arresting pin (30) carried by the floor of the drawer (24).
3. Device according to Claim 2, characterized in that

the free end of the spring strip (28) is engaged on the arresting pin (30).

4. Device according to any one of Claims 1 to 3, characterized in that the casing (1) has a rear face (3) having a slot (12) for the passage of the rear end (27) of the floor of the drawer (24) which ensures the locking of the casing/drawer assembly onto the piece of display furniture when the drawer is immobilized in the service position inside the casing. 5
10
5. Device according to any one of Claims 1 to 4, characterized in that the casing (1) and the drawer (24) have means (13, 26) for stopping the withdrawal of the drawer relative to the casing. 15
6. Device according to any one of Claims 1 to 5, characterized in that the front face (4) of the casing is removable. 20
7. Device according to any one of Claims 2 to 6, characterized in that the front part of the bottom of the casing bearing the hole (20) for the catching of the arresting pin is a separate piece (19) attached to the bottom of the casing. 25

30

35

40

45

50

55

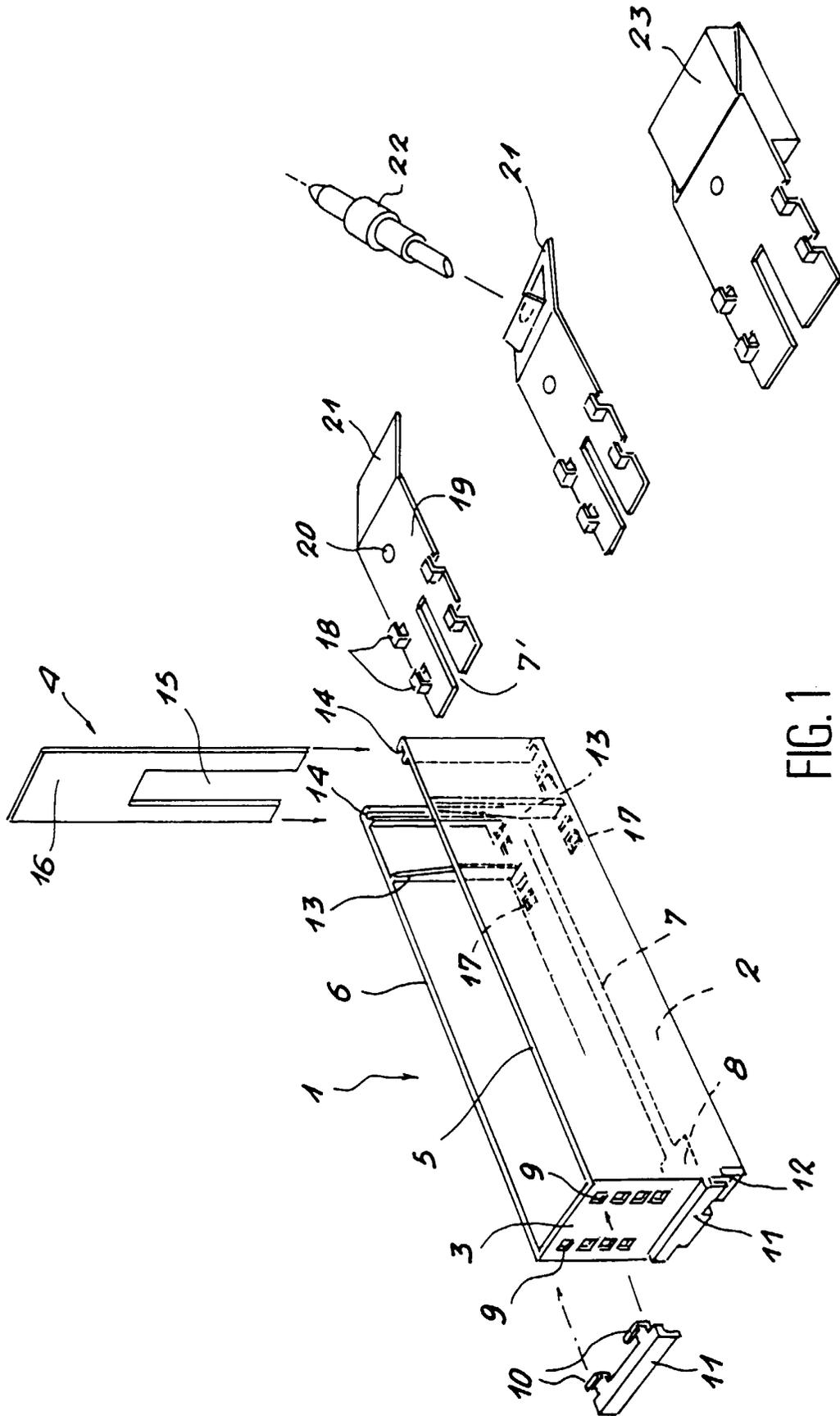
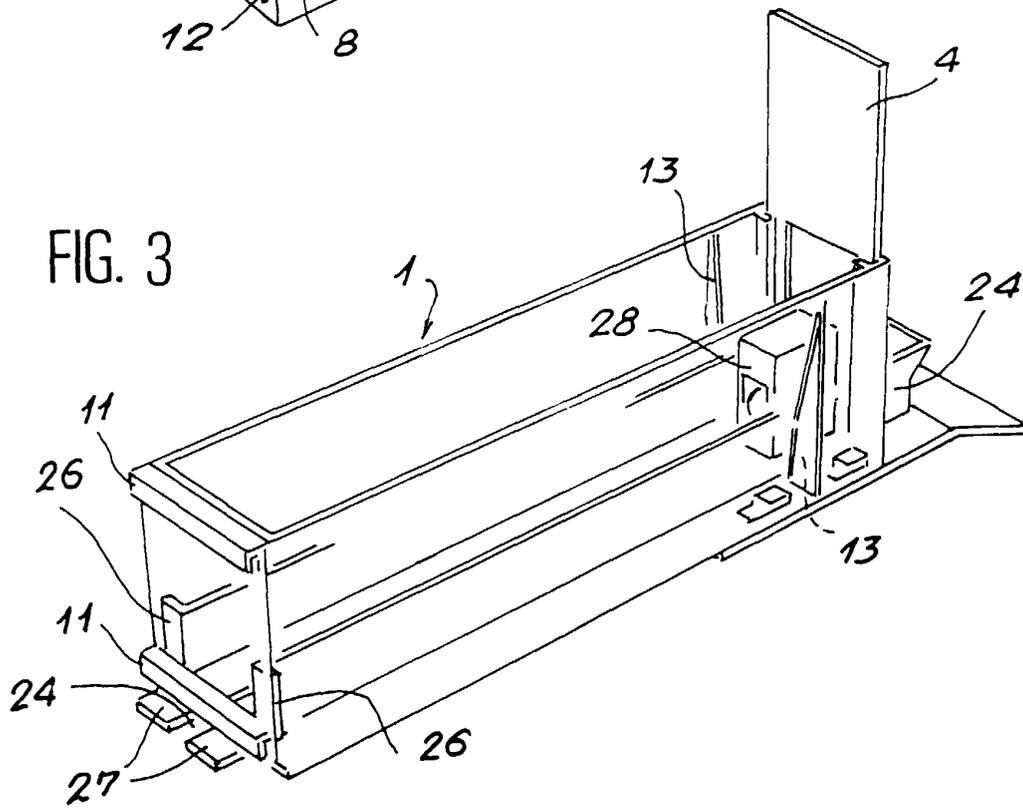
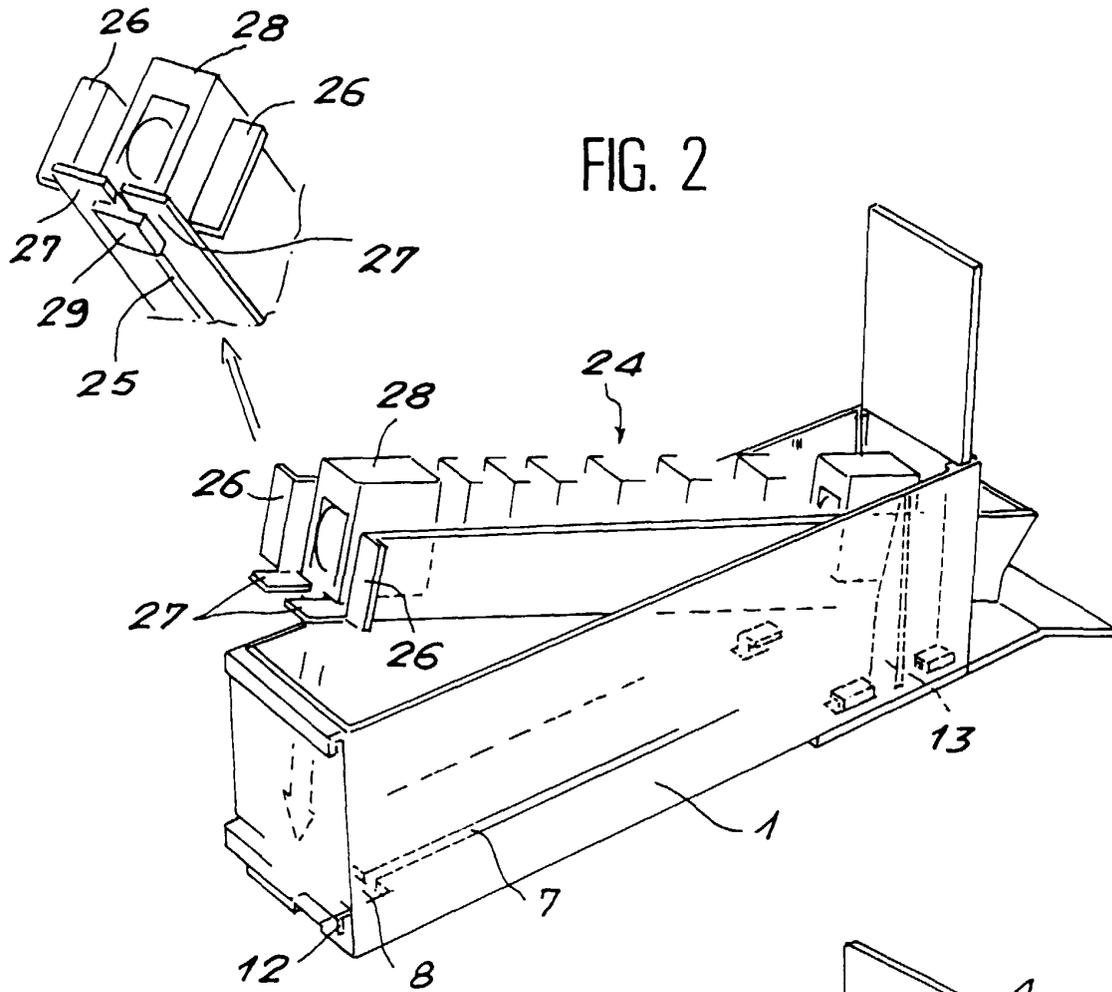


FIG. 1



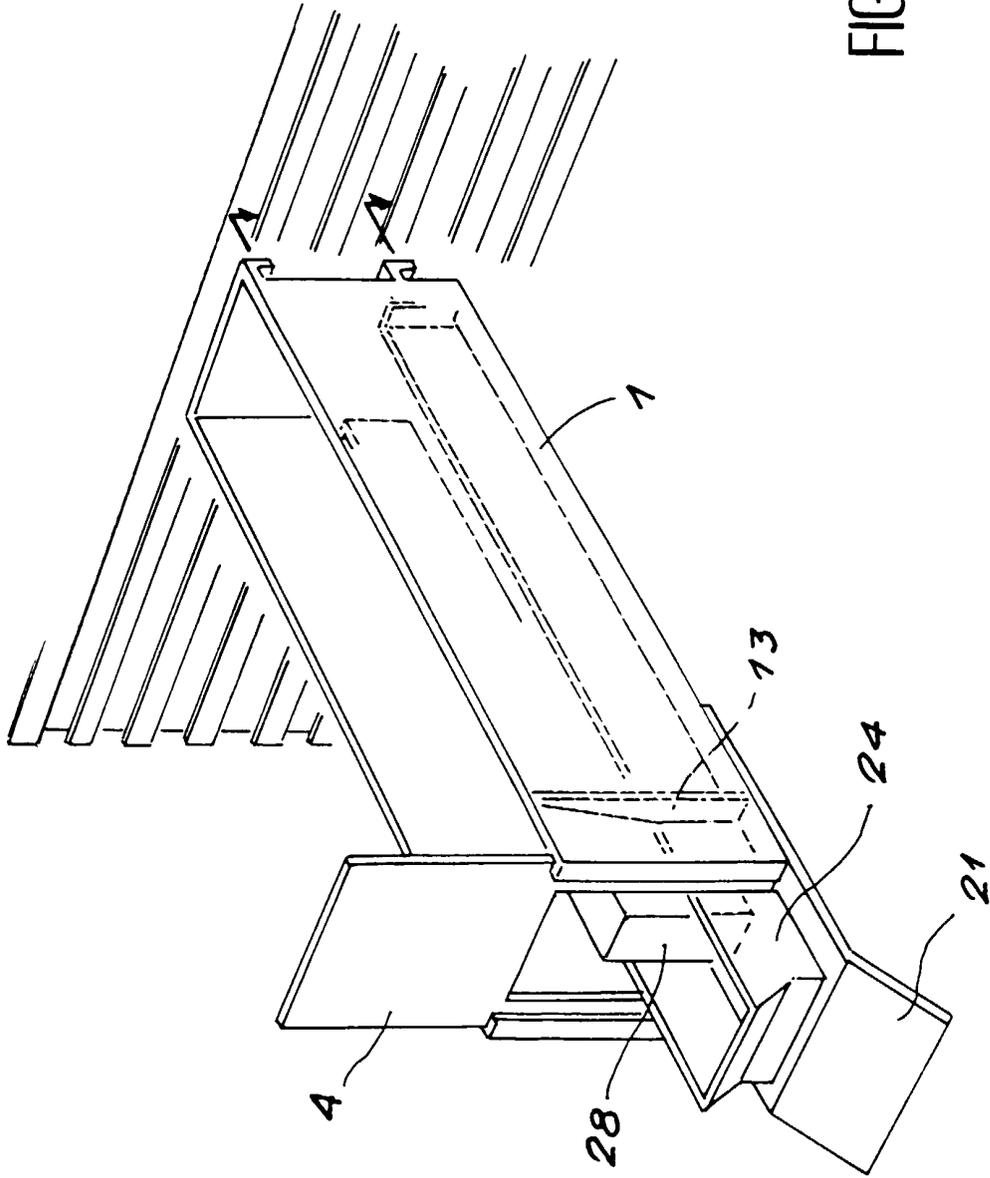
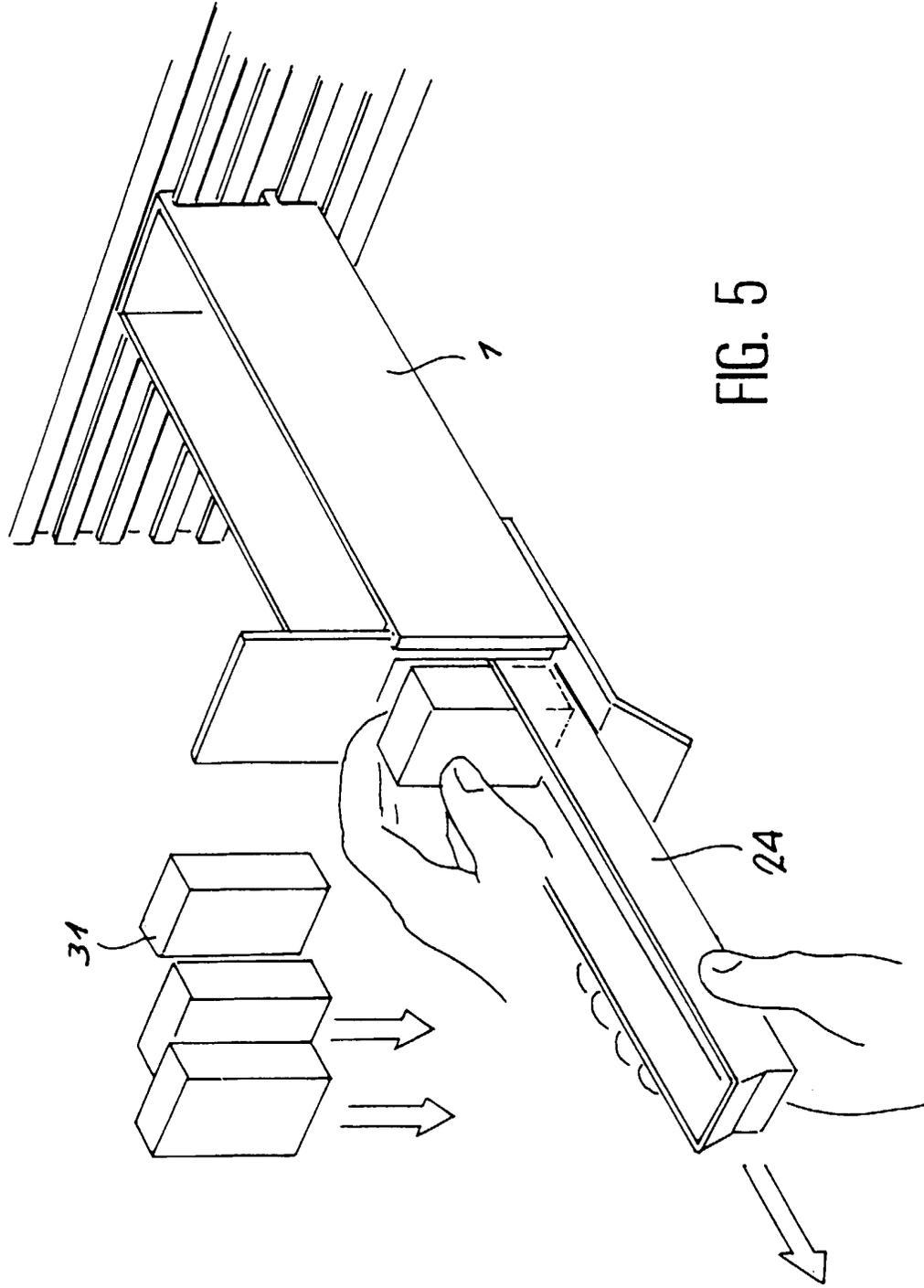


FIG. 4



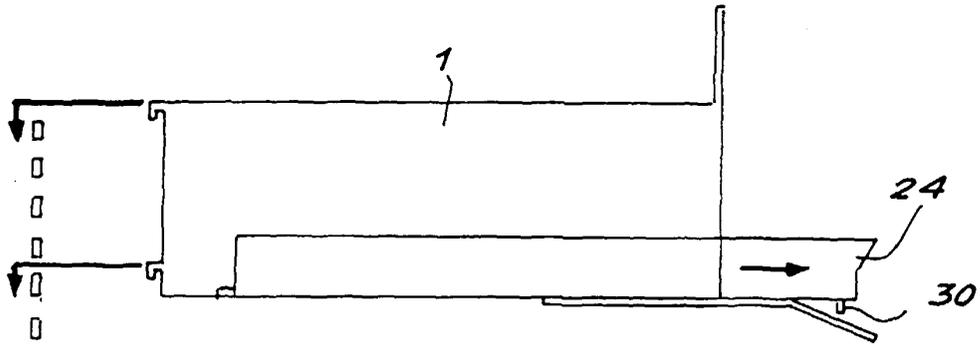


FIG. 6 a

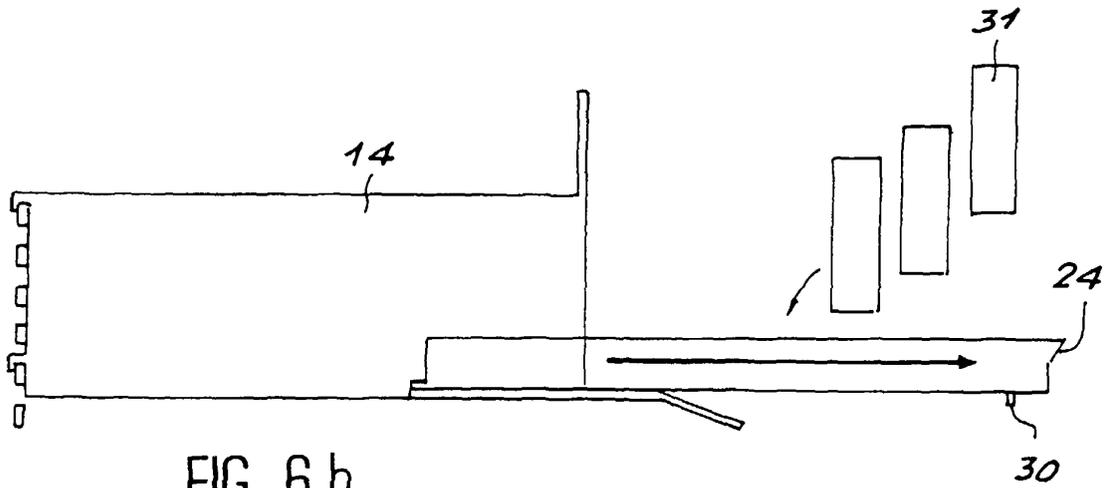


FIG. 6 b

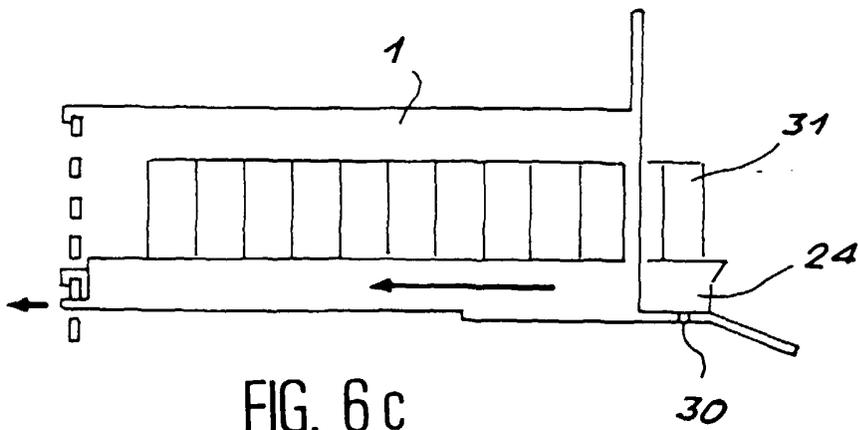


FIG. 6 c